



Communiqué de presse

Coca-Cola European Partners France obtient le score de 98/100 à l'Index Égalité Femmes-Hommes

Issy-les-Moulineaux, le 1^{er} mars 2020 - Coca-Cola European Partners France obtient le score de 98 points sur 100 à l'Index Égalité Femmes-Hommes, en progression de 16 points par rapport à l'année dernière. Cet outil de mesure, mis en place l'année dernière par le Ministère du Travail, permet de mesurer la réalité de l'égalité femmes-hommes en entreprise et de lutter contre les éventuels écarts de rémunération.

Véronique Vuillod, Vice-Présidente Ressources Humaines de CCEP France déclare : « Ce résultat très positif est le reflet des valeurs de diversité et d'égalité de notre groupe et le fruit des actions menées par Coca-Cola European Partners en faveur de la parité. Depuis 10 ans, CCEP France a mis en place plusieurs initiatives en ce sens, qu'il s'agisse du soutien à la parentalité, de la mise en place du « *flexible working* », de l'attention portée aux embauches et promotions sans discrimination, de la formation des équipes aux enjeux de diversité ou encore de la politique de rémunération équitable et transparente. »

Coca-Cola European Partners France fait également état d'une égalité parfaite avec 5 femmes et 5 hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations. En France, CCEP a déjà dépassé l'objectif groupe de 40% de femmes à des postes de direction, au départ fixé pour 2025. 47% des postes au niveau management chez CCEP France sont déjà occupés par des femmes.

CCEP France obtient la note maximum sur 4 des 5 critères composant l'Index, c'est-à-dire :

- L'absence d'écart de répartition des augmentations individuelles (critère n°2)
- L'absence d'écart de répartition des promotions (critère n°3)
- Nombre de salariées augmentées après leur congé maternité (critère n°4)
- Nombre de personnes du sexe sous représenté dans les 10 plus hautes rémunérations (critère n°5)

Sur le premier critère, qui évalue l'écart de rémunération femmes-hommes, un faible écart de rémunération est constaté, en faveur des femmes sur la tranche d'âge 40-49 ans de la catégorie cadre, et en faveur des hommes de plus de 50 ans dans la catégorie ouvrier.

CCEP France entend poursuivre ses actions en matière de parité et de diversité au sein de l'entreprise, à travers ses salariés ambassadeurs de ces sujets, et la poursuite d'initiatives favorisant l'inclusion, le soutien au handicap, une politique de recrutement favorisant la diversité, le respect de tous et la non-discrimination.

A propos de Coca-Cola European Partners France

Coca-Cola European Partners France, filiale française de Coca-Cola European Partners (CCEP), est le principal producteur et distributeur de boissons rafraîchissantes sans alcool en France. CCEP France assure la fabrication, la commercialisation et la distribution des boissons de The Coca-Cola Company (Coca-Cola Goût Original avec ou sans sucres, Coca-Cola light, Coca-Cola Energy, Sprite, Fanta, Fuze Tea, Honest, Minute Maid, Powerade, Smartwater, Tropic) ainsi que la distribution d'autres boissons (Ocean Spray, Capri-Sun et Monster) en France. Coca-Cola European Partners est le premier embouteilleur Coca-Cola indépendant au monde en termes de chiffre d'affaires.

Pour en savoir plus : <https://www.cokecce.fr/> ; suivez-nous sur Twitter : https://twitter.com/CocaColaEP_FR

Contact presse

Paola Grondin-Duboscq

Tel : 06.07.49.65.90

Mail : paola.grondin-duboscq@plead.fr